

SEANCE DU 21 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane.

MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, BARBE Jean-David, FASS René, LEYGNIER Sylvain, CHARMEIL Sébastien
M. NEVEJANS a donné un pouvoir à M. le Maire

SECRETARE : M. CHARMEIL Sébastien

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Préparation du tour de garde pour le scrutin du 22.04.2012 1^{er} tour des élections présidentielles. Présence de 3 élus toute la journée. Un planning sera envoyé à chaque conseillers.

TRAVAUX 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Mrs ROUDET et GELAS qui fait le point des travaux de voirie prévus au budget 2012 en cours.

AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU GRAND CHEMIN (RD 518 EST)

Monsieur ROUDET fait savoir que l'offre a été insérée sur le site de la commune et deux devis sont parvenus en mairie :

ENTREPRISE SCREG 125 368.31 €

G.M.T.P 129 310.92 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir l'entreprise **SCREG** pour la somme de **125 368.31 €**.

Pour le patrimoine, le conseil municipal a retenu les entreprises les moins disantes pour réaliser le crépi du bâtiment ancienne école et mur du cimetière ainsi que la peinture des boiseries de ce bâtiment. (34010 € pour maintenir le bâtiment en état).

Le conseil municipal a entériné la récupération et le transfert de 2 vitraux de l'ancienne église pour les installer dans l'église actuelle. Cet important patrimoine sera réalisé par un spécialiste de vitraux (atelier BERTHIER/BESSAC fondé en 1860) pour la somme de 6252.69 € TTC.

EMPLOI TEMPORAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les employés communaux ont besoin en ce début de printemps de renfort pendant 15 jours. Pour cela, M. le Maire fera appel à l'association ASPIT EMPLOI. Pour les congés d'été des employés techniques, M. le Maire propose d'établir un CDD de remplacement à un agent qualifié. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les contrats correspondants avec ASPIT EMPLOI.

PARCELLE 902 VENTE ANNULEE

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises à ce sujet. Il explique que la parcelle 902 est incluse dans l'assiette du lotissement dénommé « les Muriers » comme constituant une voirie. Cependant, cette parcelle n'a jamais été affectée ni utilisée à l'usage de voirie ou d'accès du lotissement et qu'elle a toujours été en nature de pré dans le domaine privé de la commune. Pour vendre cette parcelle il faut l'accord de l'ensemble des copropriétaires du lotissement des Muriers et une partie de ceux-ci refuse, donc la vente est annulée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **CONFIRME** l'annulation de cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

DEPART A LA RETRAITE SECRETAIRE GENERALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Mme LEYRAUD, prévu le 01.11.2012. Il propose à l'assemblée de lancer la procédure de recrutement dès le mois d'avril et de créer un poste de Secrétaire Générale à compter du 01.09.2012. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **CHARGE** M. le Maire de lancer la procédure de recrutement.

Monsieur BARBE fait le point des décisions de la Communauté de Communes avec en particulier le lancement des négociations d'achat de terrains pour le bassin de rétention du Rival dont la réalisation sera conduite par le syndicat hydraulique. Le dossier d'acceptation est toujours en attente de la signature du Préfet.

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

M et Mme MOREL Hervé maison individuelle chemin du lavoir
FRESENIUS VIAL deux préfabriqués pour des bureaux
M et Mme SIMOES Christophe maison individuelle chemin du Glaceron
M et Mme LOUVET Claude maison individuelle chemin du Glaceron
1 PERMIS D'AMENAGER pour 5 lots Lot'isère (avis défavorable de la mairie).

La séance est levée à 22H.